

ARRETE N° 22.072



Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement à l'occasion de prises de vues : rue des entreprises

Le Maire de la commune de Marsilly,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 complétée et modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2,
VU le code de la route et notamment son article R411-8,
VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Considérant la demande de la Société 347 Films 7^{ième} arrondissement PARIS, d'effectuer des prises de vues cinématographiques, rue des entreprises à MARSILLY 17137, pour la réalisation du tournage d'une série télévisée et qu'il y a lieu à cette occasion de prendre des mesures particulières pour assurer la continuité du trafic, et la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : Le lundi 31 janvier 2022 de 08H30 à 17H30 :

- La société 357 Films est autorisée à interdire, pendant la durée des prises de vue, la circulation et le stationnement de tout véhicule et toute personne, rue des entreprises (cf. Plan annexé)
- L'accès à la zone d'activité se fera par la seconde entrée. Un panneau de déviation y sera installé.

Article 2 : La signalisation correspondante conforme à l'instruction interministérielle susvisée sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : les infractions à disposition du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règles en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

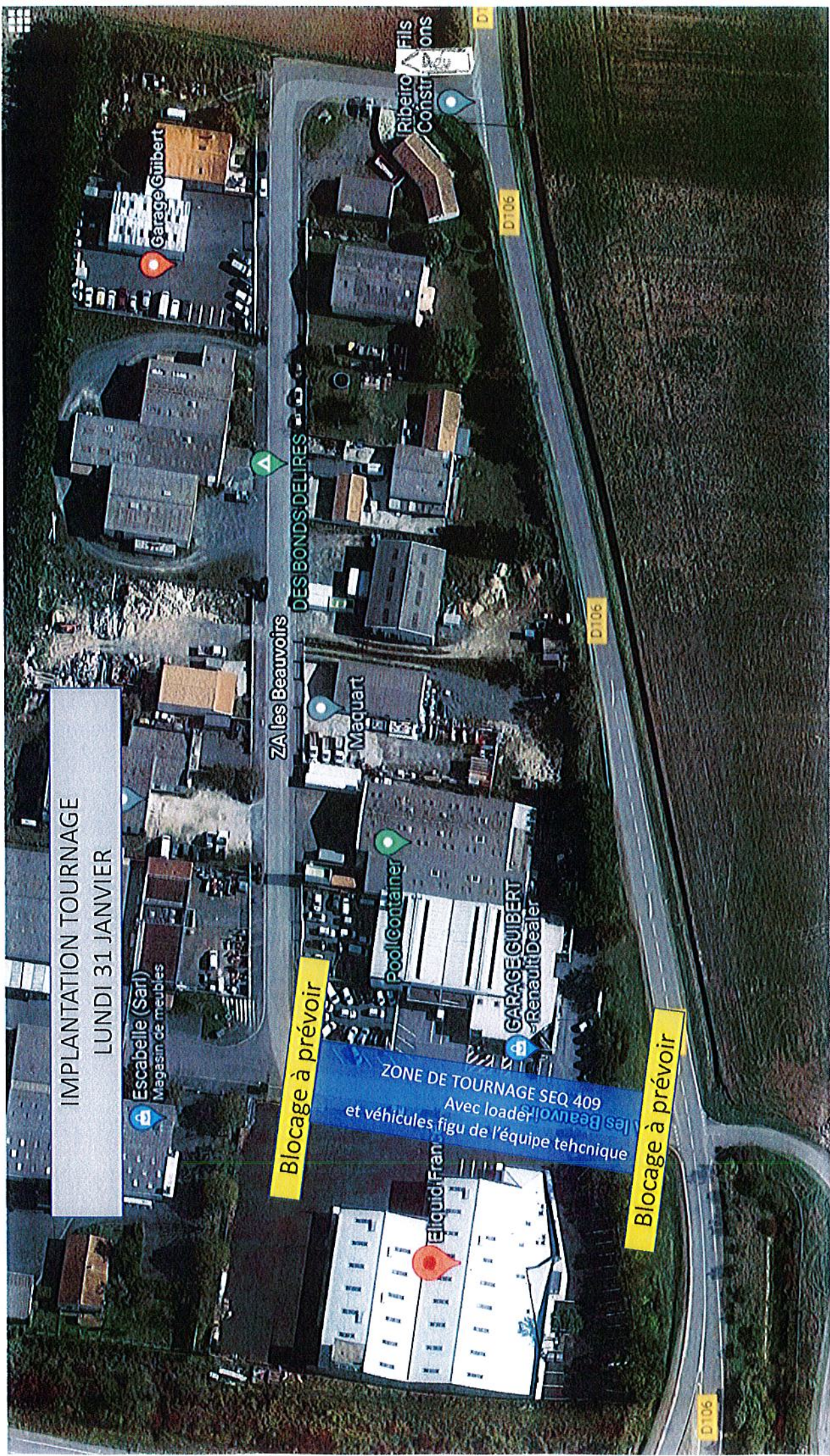
- Au demandeur
- Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Nieul sur Mer,
- A la Police Municipale,

Fait à Marsilly, le 28 janvier 2022
Le Maire



Hervé PINEAU

De 8h30 à 17h30 (± 3h de tournage max.)



IMPLANTATION TOURNAGE
LUNDI 31 JANVIER

Escabelle (Sarl)
Magasin de meubles

Garage Guibert

pool container

GARAGE GUILBERT
Renault Dealer

Eliquid France

Maquart

ZA les Beauvoirs

DES BONDS DELIRES

Ribeiro Filis
Construtions

Blocage à prévoir

ZONE DE TOURNAGE SEQ 409
Avec loader
et véhicules figu de l'équipe tehcnique

Blocage à prévoir

D106

D106

D106

D106